

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

7 avril 2026

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **7 avril 2026 à 8 h 01**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, maire
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Élise Léonard, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
M. Mathieu Paquette, conseiller du district 6
M. Mathieu Fleurent, conseiller du district 7
M. Patrick Léonard, conseiller du district 8

Absence : M. Jean-Luc Trahan, conseiller du district 1

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Services professionnels - mandats d'experts dans le dossier judiciaire 700-17-020530-241
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale par intérim et de la greffière; il est 8 h 01.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM26 04 150

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

7 avril 2026

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM26 04 151

5. Services professionnels - mandats d'experts dans le dossier judiciaire 700-17-020530-241

CONSIDÉRANT que la Ville a été signifiée d'un pourvoi en contrôle judiciaire de type mandamus et d'une demande en dommages-intérêts par 9363-2529 Québec inc. dans le dossier 700-17-020530-241;

CONSIDÉRANT la résolution CM24 06 335 confiant le mandat à DHC Avocats inc. pour représenter et défendre les intérêts de la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater des professionnels pour la préparation d'expertises afin de soutenir la défense de la Ville;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-140-01-412;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou le juriste à mandater les professionnels requis pour la préparation de rapports d'expertise dans le cadre du dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-020530-241 concernant le dossier Vivo;

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM26 04 152

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal De Bellefeuille, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière